

Envoyé en préfecture le 05/09/2024  
Reçu en préfecture le 05/09/2024  
Publié le  
ID : 064-216401364-20240904-2024\_33-DE

## COMMUNE DE BORCE

### Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 septembre à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 23/08/2024 et transmise par voie électronique le 23/08/2024, et sous la présidence de ce dernier.

**Présents :** Philippe Vigneau, Jean-Claude Coustet, Didier Sansot, René Santos, Vincent Dubourg, Mailis Flores, Jean François Cédet. Alain Bouchu, Camille Gizardin, France Lamothe.

**Absents :** Jean-Vincent Salles.

**Procuration :** Jean-Vincent Salles à René Santos.

**Secrétaire de séance :** Alain BOUCHU.

2024 – 33 : MODIFICATION DES STATUTS DU SIABE - EXTENSION DE COMPETENCE -

Le Maire indique au Conseil Municipal que par délibération en date du 30/08/2024 le Comité du Syndicat du SIABE a proposé le transfert à son profit de la compétence adduction eau potable.

Il précise qu'en application de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales l'organe délibérant de chaque collectivité membre du Syndicat dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de cette délibération pour statuer sur la modification des statuts envisagée, le silence gardé au terme de ce délai valant accord sur le projet. Il appartiendra *in fine* au Préfet de prendre un arrêté pour approuver cette modification.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**APPROUVE** la modification des statuts ayant pour effet le transfert au profit du Syndicat du SIABE de la compétence adduction eau potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**CHARGE** le Maire de notifier la présente délibération au Président du Syndicat.

vote à l'unanimité : 11      pour : 11      contre :      abstention :

Pour extrait certifié conforme. Fait à Borce le 04/09/2024

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,  
Philippe VIGNEAU.





Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le

ID : 064-216401364-20240904-2024\_34-DE

## COMMUNE DE BORCÉ

### Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 septembre à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borcé, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 23/08/2024 et transmise par voie électronique le 23/08/2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Jean-Claude Coustet, Didier Sansot, René Santos, Vincent Dubourg, Mailis Flores, Jean François Cédet. Alain Bouchu, Camille Gizardin, France Lamothe.

Absents : Jean-Vincent Salles.

Procuration : Jean-Vincent Salles à René Santos.

Secrétaire de séance : Alain BOUCHU.

2024 – 34 : Réhabilitation du gîte communal – Demande de subvention au titre des fonds européens FEDER.

Dans le cadre de la réhabilitation du gîte communal, M. le Maire informe les membres présents de l'avancement du dossier relatif aux travaux et aux demandes de financements ;

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**APPROUVE** Le plan de financement du gîte communal comme suit :

DEPENSES en € HT		RECETTES en € HT	
Travaux	566 482,42 €	PNP	15 000,00 €
Honoraires divers et MO	96 258,00 €	FEDER	178 136,80 €
Publicité	577,78 €	Région NRA	37 500,00 €
Assurance DOM	10 857,64 €	FNADT	218 000,00 €
		CD 64	100 000,00 €
		Autofinancement	125 539,04 €
<b>Total dépenses</b>	<b>674 175,84 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>674 175,84 €</b>

**AUTORISE** M. le Maire à solliciter une aide financière des fonds européens FEDER.

**RAPPELLE** que la commune s'engage à compenser par l'autofinancement en cas de financements extérieurs inférieurs aux attentes ou en cas de relèvement du coût total de l'opération.

vote à l'unanimité : 11

pour : 11

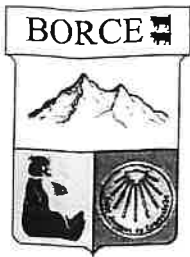
contre :

abstention :

Pour extrait certifié conforme. Fait à Borcé le 04/09/2024

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire  
Philippe VIGNEAU.



Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le

ID : 064-216401364-20240904-2024\_35-DE

## COMMUNE DE BORCE

### Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 septembre à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 23/08/2024 et transmise par voie électronique le 23/08/2024, et sous la présidence de ce dernier.

**Présents :** Philippe Vigneau, Jean-Claude Coustet, Didier Sansot, René Santos, Vincent Dubourg, Maïlis Flores, Jean François Cédet. Alain Bouchu, Camille Gizardin, France Lamothe.

**Absents :** Jean-Vincent Salles.

**Procuration :** Jean-Vincent Salles à René Santos.

**Secrétaire de séance :** Alain BOUCHU.

2024 – 35 : Modernisation de la Cabane-saloir HORTASSY – Demande de subvention au titre des fonds européens FEADER.

Dans le cadre des travaux de modernisation de la cabane-saloir d'Hortassy, M. le Maire informe les membres présents de l'avancement du dossier relatif aux travaux et aux demandes de financements ;

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**APPROUVE** Le plan de financement comme suit :

DEPENSES en € HT		RECETTES en € HT	
Travaux	5 300,00 €	Autofinancement	10 917,00 €
Transport	3 830,00 €		
matériel	1 787,00 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>10 917,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>10 917,00 €</b>

**AUTORISE** M. le Maire à solliciter une aide financière des fonds agricoles européens FEADER.

**RAPPELLE** que la commune s'engage à compenser par l'autofinancement en cas de financements extérieurs inférieurs aux attentes ou en cas de relèvement du coût total de l'opération.

**vote à l'unanimité : 11**

**pour : 11**

**contre :**

**abstention :**

Pour extrait certifié conforme. Fait à Borce le 04/09/2024

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire  
Philippe VIGNEAU.



Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le

ID : 064-216401364-20240904-2024\_36-DE

## COMMUNE DE BORCE

### Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 septembre à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 23/08/2024 et transmise par voie électronique le 23/08/2024, et sous la présidence de ce dernier.

**Présents :** Philippe Vigneau, Jean-Claude Coustet, Didier Sansot, René Santos, Vincent Dubourg, Maïlis Flores, Jean François Cédet. Alain Bouchu, Camille Gizardin, France Lamothe.

**Absents :** Jean-Vincent Salles.

**Procuration :** Jean-Vincent Salles à René Santos.

**Secrétaire de séance :** Alain BOUCHU.

2024 – 36 : Mise aux normes alimentation AEP Cabane d'Espéluenguère – Demande de subvention au titre des fonds européens FEADER.

Dans le cadre des travaux de Mise aux normes alimentation AEP Cabane d'Espéluenguère, M. le Maire informe les membres présents de l'avancement du dossier relatif aux travaux et aux demandes de financements ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**APPROUVE** Le plan de financement comme suit :

DEPENSES en € HT		RECETTES en € HT	
Matériel	11 191.33 €	Autofinancement	11 191.33 €
Total dépenses	11 191.33 €	Total recettes	11 191.33 €

**AUTORISE** M. le Maire à solliciter une aide financière des fonds agricoles européens FEADER.

**RAPPELLE** que la commune s'engage à compenser par l'autofinancement en cas de financements extérieurs inférieurs aux attentes ou en cas de relèvement du coût total de l'opération.

**vote à l'unanimité : 11 pour : 11 contre : abstention :**

Pour extrait certifié conforme. Fait à Borce le 04/09/2024

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,  
Philippe VIGNEAU.



Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le

ID : 064-216401364-20240904-2024\_37-DE

## COMMUNE DE BORCE

### Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 septembre à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 23/08/2024 et transmise par voie électronique le 23/08/2024, et sous la présidence de ce dernier.

**Présents :** Philippe Vigneau, Jean-Claude Coustet, Didier Sansot, René Santos, Vincent Dubourg, Mailis Flores, Jean François Cédet, Alain Bouchu, Camille Gizardin, France Lamothe.

**Absents :** Jean-Vincent Salles.

**Procuration :** Jean-Vincent Salles à René Santos.

**Secrétaire de séance :** Alain BOUCHU.

2024 - 37 : BACADES 2024

M. Philippe VIGNEAU, Maire, lit le tableau réalisé avec les renseignements donnés par les transhumants, après examen du Président de la commission pastoralisme, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter les montants ci-dessous et l'autorise à émettre les titres de recettes correspondants.

<b>Rôles des bacades 2024</b>		Ovins caprins	Ovins caprins	Bovins	Bovins	Equins	Totaux
		L	N.L	L	N.L		
<b>Estive AUBISE</b>	<b>Estive basse</b>	0,51	1,3	5,2	13	17,5	
GAEC OSSINIRI		405					206,55
<b>Total partiel</b>		405	0	0	0		206,55
<b>Estive Thézy</b>	<b>Estive basse</b>	0,51	1,3	5,2	32,5	17,5	
EARL JUMANE						25	437,50
SOL Nathalie		50					25,50
BARENNES Jokin		141					71,91
<b>Total partiel</b>		191	0	0	0	25	534,91
<b>Estive d'UDAPET/BIELLA</b>	<b>Estive Haute</b>	1,3	3,25	13	32,5	35	
EARL PUCHIN-LABORDE			300				975,00
GAEC COYOS					22		715,00
GAEC DU BIELLA				46			598,00
<b>Total partiel</b>		0	300	46	22	0	2288,00
<b>Estive Val de BELONCE</b>	<b>Estive Haute</b>	1,3	3,25	13	32,5	35	
BESSIONART Simon						10	350,00
MONGUILLOT Henri					20		650,00
GAEC LANTZIRI					15		487,50
BENAC François Xavier					28	7	1155,00
GAEC DU BIELLA				30			390,00
SCEA RATTIN						12	420,00
FALXA LARRABURU D					25	5	987,50
<b>Total partiel</b>		0	0	30	88	34	4440,00
<b>Estive AYRIRE/COSTE</b>	<b>Estive Basse</b>	0,51	1,3	5,2	13	17,5	
PLATTIER Jérôme		250				9	285,00
<b>Total partiel</b>		250		0	0	9	285,00
<b>ESTIVE COUNDRES /MASTIGNE</b>	<b>Estive Basse</b>	0,51	3,25	13	32,5	35	
EARL la CRISTALLERE		120					61,20

Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le

ID : 064-216401364-20240904-2024\_37-DE

SLOW

EARL BOURGES							
BONZOM Thomas					17	595.00	
EARL Abeilles et Equi'Libres					9	315.00	
<b>Total partiel</b>	<b>120</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>52</b>	<b>1881,20</b>	
<b>Estive de CAMSUZA</b>							
<b>Estive Basse</b>	<b>0,51</b>	<b>1,3</b>	<b>5,2</b>	<b>13</b>	<b>17,5</b>		
LINE Jean Claude					8	104.00	
<b>Total partiel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>104,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>966</b>	<b>300</b>	<b>76</b>	<b>118</b>	<b>120</b>	<b>9739,66</b>	

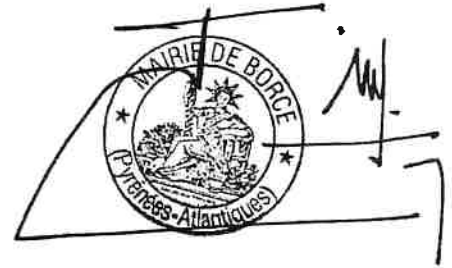
Rôle des bacades arrêté à la somme de neuf mille sept cent trente neuf euros et 66 centimes  
vote à l'unanimité : 11 pour : 11 contre : abstention :

Pour extrait certifié conforme. Fait à Borcé le 04/09/2024

Le Secrétaire de Séance,



Le Maire,  
Philippe VIGNEAU.





Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le

ID : 064-216401364-20240904-2024\_38-DE

## COMMUNE DE BORCE

### Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 septembre à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 23/08/2024 et transmise par voie électronique le 23/08/2024, et sous la présidence de ce dernier.

**Présents :** Philippe Vigneau, Jean-Claude Coustet, Didier Sansot, René Santos, Vincent Dubourg, Maïlis Flores, Jean François Cédet. Alain Bouchu, Camille Gizardin, France Lamothe.

**Absents :** Jean-Vincent Salles.

**Procuration :** Jean-Vincent Salles à René Santos.

**Secrétaire de séance :** Alain BOUCHU.

2024 – 38 : GROUPEMENT DE COMMANDE VOIRIE. CONVENTION ET REPRESENTANT A LA CAO.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la collectivité va procéder à la passation d'un accord cadre à bons de commandes pour les travaux de voirie.

Il fait savoir que les Communes d'Accous, Aydius, Bedous, Borce, Cette-Eygun, Léés-Athas, Lescun, Lourdios-Ichère, Osse-en-Aspe, Sarrance et Urdos doivent également réaliser une consultation de marchés publics dans ce domaine. Il indique qu'il serait opportun, notamment afin de bénéficier d'économies d'échelle, de procéder ensemble au choix du prestataire qui assurerait cette prestation.

Il explique que la procédure de « groupement de commandes » prévue aux articles L. 2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique, permettrait de faire un tel achat mutualisé.

Le Maire indique que dans le cadre de cette procédure, une convention constitutive du groupement de commandes doit être mise en place ; celle-ci précise notamment ses modalités de fonctionnement. Il présente le projet de convention ci-annexé en soulignant les points essentiels, à savoir :

- le coordonnateur du groupement serait la Commune d'Osse-en-Aspe.
- un ou des contrats seraient signés et notifiés par le coordonnateur et chaque membre exécuterait le marché public pour la part qui le concerne.
- un tel groupement nécessite la constitution d'une Commission d'appel d'offres (C.A.O.), qui peut être celle du coordonnateur ou une commission spécialement élue pour ce dossier. Dans cette deuxième hypothèse, il convient d'élire un membre titulaire et un membre suppléant parmi les membres titulaires de la Commission d'appel d'offres de la collectivité.

L'Assemblée, ouï l'exposé de son Président et après en avoir largement délibéré,

**APPROUVE :** la convention, ci-annexée, constitutive du groupement de commandes entre les Communes d'Accous, Aydius, Bedous, Borce, Cette-Eygun, Léés-Athas, Lescun, Lourdios-Ichère, Osse-en-Aspe, Sarrance et Urdos pour le choix d'un prestataire chargé des travaux de voirie ;

Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le

ID : 064-216401364-20240904-2024\_38-DE

SLOW

**DECIDE :** que la Commune d'Osse-en-Aspe sera coordonnateur du groupement,

**PRECISE :** que la Commission d'appel d'offres du groupement sera composée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement, et pour cela procède à l'élection de ce représentant parmi les membres titulaires de la Commission d'appel d'offres :

Il est procédé au vote pour la désignation du représentant titulaire.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11

Ont obtenu :

- M. Jean-Vincent SALLES : 11 voix

M. Jean-Vincent SALLES ayant obtenu la majorité est proclamé titulaire

Il est procédé au vote pour la désignation du représentant suppléant.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11

Ont obtenu :

- M. Jean-Claude COUSTET : 11 voix

M. Jean-Claude COUSTET ayant obtenu la majorité est proclamé suppléant.

**AUTORISE :** le Maire à signer la convention et à faire les démarches nécessaires à son exécution

**vote à l'unanimité : 11**

**pour : 11**

**contre :**

**abstention :**

Pour extrait certifié conforme. Fait à Borce le 04/09/2024

Le Secrétaire de Séance,



Le Maire,  
Philippe VIGNEAU.

